

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

DESCRIPTION DE FONCTION

1. TITRE : Technicien en arts plastiques

DATE : 14-05-96

CATÉGORIE : A

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION :

Sous la direction du supérieur immédiat, assume la responsabilité de l'aspect technique des travaux requis pour l'enseignement des arts plastiques.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES :

1. Assiste les professeurs dans la démonstration des instruments et appareils utilisés dans les différentes opérations de traitement des divers matériaux pouvant servir dans les arts plastiques.
2. Assiste et surveille les étudiants dans l'utilisation des appareils et de l'outillage.
3. Aménage les locaux et voit à ce que la disposition intérieure corresponde aux exigences des professeurs et aux normes de sécurité.
4. Assume la responsabilité du bon fonctionnement des appareils et de l'outillage, les ajuste, en effectue les réparations mineures et en assure l'entretien; prépare et fabrique à l'occasion, de l'outillage et des appareils particuliers.
5. Assure le prêt et le retour des outils et des appareils.
6. Prépare et distribue le matériel didactique.
7. Assume la responsabilité de l'entretien du magasin et des ateliers.
8. Tient l'inventaire du matériel requis pour les travaux et voit à l'approvisionnement en conformité avec les procédures.
9. Opère et voit à l'entretien de la caméra de reproduction.
10. Effectue le suivi budgétaire rattaché aux activités dont il est responsable et avise les personnes concernées de l'état des disponibilités à cet effet.

11. En collaboration avec le Service aux personnels, participe à l'engagement des modèles vivants.
12. Peut être appelé à initier au travail les nouveaux techniciens en arts plastiques, à diriger du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail, à en vérifier l'exécution et, à la demande du notateur, à donner son avis lors de la notation.
13. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.
14. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par une personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la catégorisation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Scolarité : Diplôme d'études collégiales en arts plastiques ou l'équivalent.
2. Expérience :
3. Autres :